

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 15 MARS 2018 à 18 H 00

---

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mme Nicole CHARRON, M. Antoine BOROWSKI, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GREGOIRE, M. Daniel GENRAULT, M. Jacky CANEPA, Mmes Claudie PRUVOST, Mme Véronique PIEDBOEUF, M. Francis MARQUIS (à partir du n°8), Mme Sonia BLANCHOT, M. Jean-Jacques GAULTIER, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Lionel GOBEROT, Valentin VASSALLO, Daniel BAZELAIRE, Bernard NOVIANT, Denis KARM (à partir du n° 6), Philippe DECHASEAUX, Pierre GERARD, Alexandre CHOPINEZ

Excusés ayant donné procuration : Mme Anne GRANDHAYE (procuration à Mme Nicole CHARRON), Mme Denise MAIRE (procuration à Mme Véronique PIEDBOEUF), M. Francis MARQUIS (procuration à M. Patrick FLOQUET du n°1 au n°7 inclus), M. Fabien CAMUS (procuration à Mme Nadine BAILLY)

Excusée : Mme Anne-Marie MESSERLIN

Secrétaire : Mme Sylvie VINCENT

---

En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Pierre GERARD pour son premier conseil municipal. L'assemblée communale l'applaudit.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018 :**

Monsieur Daniel BAZELAIRE fait remarquer que le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal est publié sur le site internet de la ville alors que les membres du Conseil Municipal ne l'ont pas encore approuvé.

Autorisée à répondre, Madame Sabine DENIS-SEGAULT, Directrice Générale des Services, explique que les délibérations prises par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès leur publication, affichage ou notification. De ce fait, le procès-verbal des délibérations est publié avec le sens des votes des membres du conseil municipal afin de donner leur caractère exécutoire aux délibérations sans attendre la réunion suivante. Le compte-rendu du conseil municipal rend compte des débats et des votes et est publié après son approbation par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 15 février 2018.

### **2. ASSEMBLÉE LOCALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :**

Par lettre en date du 6 février 2018, reçue le 7 février 2018, Monsieur Guillaume GODEY a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

L'article L.270 du code électoral dispose que : « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

En application de ces dispositions, Madame Clémence LELEU, candidate suivante de la liste « Pour Vittel », appelée à remplacer le conseiller municipal démissionnaire, n'a pas souhaité siéger au conseil municipal. En conséquence, Monsieur Pierre GERARD, candidat suivant de la liste « Pour Vittel », a été appelé à pourvoir ce siège vacant, et a accepté de siéger au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Pierre GERARD au sein du conseil municipal. L'ordre du tableau du conseil municipal ainsi modifié sera transmis à Monsieur le Préfet des Vosges.